

## Critères de financement pour une prothèse mammaire

Si vous avez une assurance privée, vous pourriez être admissible à une couverture pour les [prothèses mammaires](#). Communiquez directement avec votre assureur afin de connaître les détails de votre régime, y compris la couverture des dispositifs prothétiques et des vêtements connexes.

### ALBERTA

Le programme de partage des coûts [Alberta Aids to Daily Living \(AADL\)](#) offre un financement pour :

- Les prothèses mammaires complètes
- Les prothèses mammaires partielles
- Les frais d'ajustement pour les clientes admissibles

Pour être admissibles, les prothèses doivent être achetées auprès d'un [fournisseur approuvé](#).

**Fréquence de la couverture :** une prothèse tous les 3 ans

**Contribution de la cliente :** 25 % du coût, jusqu'à un maximum de 500 \$ par famille et par année de prestations (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

Vous pourriez être exemptée du partage des coûts si vous :

- Avez 65 ans ou plus
- Recevez des prestations du programme Assured Income for the Severely Handicapped (AISH), de l'Income Support, de l'Alberta Adult Health Benefit (AAHB) ou de programmes similaires
- Avez un faible revenu (p. ex. moins de 20 970 \$ pour une personne seule)

Pour demander une exemption, [soumettez une demande d'exemption du partage des coûts](#).

Les clientes peuvent également demander un remplacement anticipé si cela est médicalement nécessaire, par l'entremise d'un examen de la quantité et de la fréquence. Des appels sont possibles en cas de refus ou de difficultés financières.

Pour tous les détails du programme : téléchargez le [manuel de l'AADL](#).

### COLOMBIE-BRITANNIQUE

En Colombie-Britannique, [PharmaCare](#) couvre partiellement les prothèses mammaires après une [mastectomie](#) ou une [tumorectomie](#), lorsqu'elles sont achetées auprès d'un fournisseur approuvé.

**Fréquence de la couverture :** une prothèse tous les 2 ans, ou à l'expiration de la garantie du fabricant

**Montant du financement :** jusqu'à 450 \$ après une mastectomie ou 350 \$ après une tumorectomie

Admissibilité : vous devez être inscrit à un régime PharmaCare (p. ex. Fair PharmaCare, régime B, C ou F) *avant* de recevoir votre dispositif

La plupart des prothèses ne nécessitent pas d'autorisation préalable, mais des limites et des franchises peuvent s'appliquer. Votre fournisseur vous aidera à évaluer vos besoins et à remplir les formulaires requis, le cas échéant.

Pour tous les détails :

- Consultez le [site Web PharmaCare](#)
- Téléchargez la fiche [BC PharmaCare Prosthetic and Orthotic Coverage Info Sheet \(PDF\)](#)

## MANITOBA

Le Programme manitobain de prothèses mammaires offre un financement partiel pour les prothèses mammaires et les soutiens-gorge chirurgicaux.

Admissibilité :

- Résider au Manitoba
- Avoir subi une mastectomie ou une chirurgie ayant entraîné une perte importante de tissu mammaire
- Ne pas être couverte par un autre programme provincial ou fédéral

Les prothèses doivent être achetées auprès d'un détaillant approuvé, avec une ordonnance délivrée par un professionnel de la santé du Manitoba. Deux options de prestations sont offertes :

- **Option 1 (tous les 2 ans)** : jusqu'à 400 \$ par prothèse et 50 \$ pour un soutien-gorge
- **Option 2 (tous les 4 ans)** : jusqu'à 800 \$ par prothèse et 100 \$ pour deux soutiens-gorge (la prothèse doit être assortie d'une garantie de 4 ans)

Vous êtes responsable de tous les frais qui dépassent le montant maximal de la prestation.

Pour tous les détails :

- Consultez le programme [Manitoba Breast Prosthesis Program](#).
- Téléchargez la [Manitoba Breast Prosthesis Program Brochure \(PDF\)](#)

## NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Programme de prothèses du Nouveau-Brunswick couvre les prothèses mammaires ainsi qu'un soutien-gorge tous les deux ans, sans frais, pour les résidentes admissibles.

Vous pourriez être admissible si vous :

- Êtes une cliente (ou personne à charge) du ministère du Développement social
- Avez des besoins de santé particuliers et êtes admissible en vertu de l'article 4,4 de la *Loi sur la sécurité du revenu familial*
- Détenez une carte valide des services de santé blanche ou jaune comportant des mentions d'admissibilité spécifiques

Un soutien peut également être offert si vous disposez d'une couverture partielle, mais faites face à des difficultés financières.

Pour plus d'informations, consultez le site Web des [Services de santé du Nouveau-Brunswick](#).

## **TERRE-NEUVE ET LABRADOR**

Il n'existe actuellement aucun programme provincial connu offrant une couverture pour les prothèses mammaires à Terre-Neuve-et-Labrador.

## **TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

Il n'existe actuellement aucun programme territorial connu offrant une couverture pour les prothèses mammaires dans les Territoires du Nord-Ouest.

## **NOUVELLE-ÉCOSSE**

En Nouvelle-Écosse, les résidentes peuvent être admissibles à :

- **Rabais standard** : jusqu'à 300 \$ par prothèse, une fois tous les 2 ans
- **Soutien additionnel** : pour les ménages dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ par année :
  - Jusqu'à 450 \$ par prothèse (maximum de 750 \$ tous les 2 ans)
  - 75 \$ pour un soutien-gorge de maintien tous les 2 ans

Vous devez utiliser un fournisseur approuvé, soumettre les demandes de remboursement dans les 180 jours suivant le service, et une recommandation médicale est généralement requise.

Téléchargez le [formulaire de demande \(PDF\)](#)

## **NUNAVUT**

Il n'existe actuellement aucune couverture publique financée pour les prothèses mammaires au Nunavut.

## **ONTARIO**

Les résidentes de l'Ontario titulaires d'une carte santé valide qui ont subi une mastectomie, une tumorectomie ou qui sont nées avec une malformation mammaire sont admissibles à une couverture dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF / ADP).

Si votre demande est approuvée, vous pouvez recevoir :

- 195 \$ pour une prothèse mammaire complète
- 390 \$ pour deux prothèses mammaires complètes
- 105 \$ pour une prothèse mammaire partielle
- 210 \$ pour deux prothèses mammaires partielles

Les prothèses sont couvertes pour remplacement en cas de changement de taille corporelle ou d'usure normale, mais ne sont pas couvertes en cas de perte ou de dommages causés par une mauvaise utilisation.

Les personnes recevant une aide financière d'Ontario Works ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH/ODSP) peuvent être admissibles à une couverture complète.

**Comment faire une demande :**

1. Trouver un détaillant certifié
2. Acheter la prothèse
3. [Remplir le formulaire de demande](#)
4. Envoyer le formulaire à :  
**Assistive Devices Program**  
7th Floor, 5700 Yonge Street  
Toronto, Ontario M2M 4K5

## **ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (Î.-P.-É.)**

Le Programme de prothèses mammaires de l'Île-du-Prince-Édouard offre une prothèse initiale gratuite ainsi qu'un soutien-gorge adapté (d'une valeur approximative de 400 \$) aux personnes ayant subi une chirurgie mammaire.

Pour accéder à cette prestation :

- Communiquez avec la conseillère en prothèses de mastectomie, Eileen Moore, au 902-892-4556
- Prenez rendez-vous pour les mesures : les rendez-vous ont lieu à l'Hôpital Queen Elizabeth (QEH), six semaines après la chirurgie

Pour plus d'informations, consultez [Santé Î.-P.-É. — Aide financière pour les personnes atteintes du cancer](#)

## **QUÉBEC**

Le Programme des prothèses mammaires externes offre un remboursement pour les prothèses mammaires tous les 24 mois, par sein, aux personnes couvertes par le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Vous pourriez être admissible si vous :

- Avez subi une mastectomie totale, radicale ou partielle
- Êtes âgée de 14 ans ou plus et avez reçu un diagnostic d'aplasie mammaire

**Fréquence de la couverture :** jusqu'à 525 \$ pour une prothèse mammaire complète et jusqu'à 310 \$ pour une prothèse mammaire partielle.

Les prothèses doivent être achetées auprès d'une entreprise établie au Québec. Les demandes se soumettent en ligne et le traitement prend généralement jusqu'à 50 jours ouvrables.

Pour plus d'informations consultez le [site Web de la RAMQ](#).

## **SASKATCHEWAN**

Il n'existe actuellement aucune couverture provinciale connue pour les prothèses mammaires en Saskatchewan.

## **YUKON**

Il n'existe actuellement aucune couverture territoriale connue pour les prothèses mammaires au Yukon.

## **Autres options**

Si vous ne pouvez pas obtenir de prothèse par l'intermédiaire d'un programme provincial, la Société canadienne du cancer pourrait être en mesure de vous aider. Bien qu'elle ne fournisse pas de prothèses complètes (en raison de la nécessité d'un ajustement en personne), elle offre gratuitement des accessoires tels que des coussins et soutiens-gorge aux personnes dans le besoin. Ces articles peuvent servir de solutions temporaires, sans frais.

Pour plus d'informations ou pour demander de l'aide,appelez la Société canadienne du cancer au 1-888-939-3333 ou consultez leur [Services de prothèses capillaires et mammaires](#) pour remplir un [formulaire de commande d'accessoire mammaire](#).

## **Référence**

BC PharmaCare. (2023). *BC PharmaCare: Prosthetic & Orthotic Program* [PDF].

[https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/health-drug-coverage/pharmacare/p\\_oinfosheet.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/health-drug-coverage/pharmacare/p_oinfosheet.pdf)

Société canadienne du cancer. (n.d.). *Services de prothèses capillaires et mammaires*.

<https://cancer.ca/fr/living-with-cancer/how-we-can-help/wig-and-breast-prosthesis-service>

ActionCancer Manitoba. (2025). *Manitoba Breast Prosthesis Program*.

<https://www.cancercare.mb.ca/Patient-Family/breast-gyne-cancer-center-of-hope/manitoba-breast-prosthesis-program/index.html>

Gouvernement de l'Alberta. (2025). *AADL - Benefits covered*. Alberta.ca. <https://www.alberta.ca/aadl-benefits-covered>

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2024). *Prostheses covered by BC PharmaCare*.

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/health-drug-coverage/pharmacare-for-bc-residents/what-we-cover/medical-supplies-coverage/prostheses>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (n.d.). *Health services prosthetic program*.

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services\\_renderer.8116.Health\\_Services\\_Prosthetic\\_Program\\_.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services_renderer.8116.Health_Services_Prosthetic_Program_.html)

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2023). *Breast Prosthesis Program*.

<https://novascotia.ca/dhw/breast-prostheses-program/>

Santé Î.-P.-É. (2023). *Aide financière pour les personnes atteintes du cancer*.

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-i-p-e/aide-financiere-personnes-atteintes-du-cancer>

Ministère de la Santé de l'Ontario. (2025). *Prothèses mammaires et membres artificiels*. Gouvernement de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/protheses-mammaires-et-membres-artificiels>

Régie de l'assurance maladie du Québec. (2020). *Prothèses mammaires externes*.  
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/protheses-mammaires-externes>